

# ELEMENTS DE REFLEXIONS SUR LE REMPOISSONNEMENT EN LOZERE

Par Caroline COMBET, Dr Vétérinaire, Membre active de Vet'Eau Pêche



**Objectif :** Emettre un avis scientifique objectif et indépendant sur l'impact éventuel du rempoissonnement en Lozère.

**Conflit d'intérêt :** néant

## **I. Présentation de la source bibliographique sur laquelle repose la réflexion**

### **a. Source et auteurs**

Notre réflexion s'appuie sur le **programme GENESALM** « *Analyse des pratiques génétiques concernant le repeuplement des espèces salmonicoles (truite fario et saumon atlantique) en France. Proposition de schémas pour leur maîtrise.* »

L'article s'intitule « *Cartographie génétique des populations sauvages de truites françaises. Programme Genesalm, tome 1 version du 15 décembre 2009* ». Il est consultable sur internet.

Le programme Genesalm (2006-2008) est élaboré conjointement par :

- Le Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIAP) dans le cadre de sa démarche de développement durable
- L'Union Nationale des Pêcheurs de France (UNPF) dans le cadre du Club de la Charte des Salmonidés de Repeuplement.

La collaboration entre producteurs de pisciculture et pêcheurs permet de penser que le document dans son ensemble souffre peu de conflit d'intérêt et s'inscrit bien dans une démarche scientifique et une réelle volonté de s'engager dans le développement durable.

### **b. Cartographie génétique**

Le programme Genesalm est d'abord un descriptif de la population de truite en France. Il permet :

- De différencier les différentes souches de truites sauvages.
- De montrer la répartition de ces différentes souches sur notre territoire.
- De faire la distinction entre les souches sauvages et les souches non sauvages.
- Et donc de trouver la souche la plus adaptée en cas de nécessité de rempoissonnement.

### c. Limite de cette étude

Nous sommes dans l'attente de pouvoir consulter le « *Tome 2* » du programme GENESALM qui est susceptible d'affiner le propos.

## II. Impact du repoissonnement sur la population sauvage

### a. Répartition des souches sauvages vs non sauvages

La technique des microsattellites permet de différencier des patrimoines génétiques différents. Autrement dit, une population de poisson issue de pisciculture mais dont les géniteurs sont des poissons issus de la souche sauvage apparaît génétiquement identique à la souche sauvage en question.

Cela signifie que les souches identifiées comme de pisciculture sont génétiquement distinctes de la population sauvage, et donc peuvent potentiellement présenter une menace pour le patrimoine génétique sauvage et sa diversité.

Illustrons par l'exemple le propos :

- Dans le Gard :
  - Station Vidourle, bassin de la Garonne : 60% des truites sont de souche méditerranéenne (sauvage), 24% sont de souche Garonne (sauvage) 17% sont de souche de pisciculture et 7% de souche Nord pas de Calais qui est très proche des souches de pisciculture... **Au total c'est 24%, soit presque 1 poisson sur 4, qui n'appartient pas aux souches sauvages locales : on ne peut pas raisonnablement quantifier de nul l'impact du repoissonnement !**
  - Station Linguas, sous bassin de la Dourbie/Tarn, bassin Vidourle **27% des individus n'appartiennent pas aux souches sauvages locales** (7% pisciculture et 20% Nord Pas de Calais)
- En Lozère :
  - **Station Bethuson , sous bassin Jonte/Tarn**, bassin Garonne : 88% de souches Garonne (natives). Les **12% restants** ne sont pas attribués et correspondent selon toute vraisemblance **à une souche de pisciculture** non génétiquement analysée (seulement 7 piscicultures ont été incluses dans l'analyse. Il serait intéressant de pouvoir comparer les individus fournis pour le repoissonnement par la pisciculture avec ces truites n'appartenant à aucune souche génétique définie.)
  - Station Chantelouve, sous bassin Chapeauroux/Allier, bassin Loire, 97% de souches sauvages. Il serait intéressant de comparer les politiques de repoissonnement et le cas échéant les souches utilisées dans les deux stations Lozère pour essayer de comprendre pourquoi il y a une telle différence de répartition des souches de truites.

- Dans le Tarn :
  - Station Oulas, sous bassin Dadou/Tarn, bassin Garonne, 73% de souches Garonne, 23% de souches Nord Pas de Calais, **soit un poisson sur cinq n'est pas de la souche sauvage locale.**

**Conclusion : l'impact de l'introduction de truites de souches non locales n'est pas nul, puisqu'en fonction des endroits, les truites introduites représentent ¼ de la population locale totale.**

Il est donc indispensable de connaître chaque souche sauvage locale, et en cas de nécessité impérative de repoissonnement, de **choisir une souche captive issue de la population sauvage locale, dont les gènes n'ont pas été modifiés.**

#### **b. Dynamique des populations**

Une grande inconnue demeure : les dynamiques de populations respectives de chacune de ces souches. Nous avons un descriptif à l'instant T, mais pour l'instant nous ne disposons pas de données sur les tendances évolutives : est-ce que les souches introduites vont s'effacer avec le temps, ou bien leur population va-t-elle se multiplier au détriment de la souche locale, voire bouleverser le patrimoine sauvage par une possible hybridation ?

### **III. Impact du repoissonnement dans le développement durable**

#### **a. Les 3 politiques de gestions**

*« Il existe 3 possibilités de politique de restauration des milieux et de gestion piscicole des fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques :*

- *Restaurer le milieu afin de favoriser naturellement le développement des populations piscicoles. Le repoissonnement n'est alors pas nécessaire, mais une connaissance du milieu et des populations qui le peuplent est essentielle.*
- *Réintroduire des truites avec un repoissonnement adapté à la souche locale : restaurer une population où l'espèce est présente mais trop faiblement pour se développer naturellement.*
- *Repoissonner en vue de développer la pêche de loisir de la truite tout en s'assurant que la population locale n'est pas impactée.*

***Dans tous les cas, la priorité est la sauvegarde du milieu et des populations locales »***

*(source : « 3 années de recherche en génétique cartographient pour la première fois les souches de truites françaises » article Genesalm)*

#### **b. Politique du développement durable**

Face à ces trois politiques, la priorité absolue est donnée à la protection du milieu et des populations locales de poissons sauvages.

- Dans le cas de repoissonnement pour renforcer une population trop faible, le bon sens fait s'interroger sur la légitimité du maintien de la pêche, notamment avec prélèvement d'individus, le temps de la reconstitution du stock. A notre avis, c'est la pêche respectueuse de la ressource, quelque soit la technique, qui doit être privilégiée,

avec ce que cela implique : *a minima* renoncer à prélever le temps nécessaire à la régénération du stock, voire suspendre toute activité de pêche.

- En ce qui concerne le repoissonnement en vue de développer la pêche de loisir, il convient désormais de prendre en compte l'impact de cette politique sur la population locale de poissons sauvages. Si cet impact était jusqu'à récemment encore méconnu faute de données, son existence ne peut plus être niée au vu de cette étude.
- Il va de soi que dans les deux cas, la qualité sanitaire des poissons introduits doit être irréprochable

### c. Patrimoine mondial

Nous sommes reconnaissants aux AAPPMA et aux fédérations de pêche de prendre soin, sur place, de nos rivières et de nos poissons. Pour autant, les poissons sauvages ne sont pas leur propriété et il ne leur appartient pas de modifier le patrimoine génétique sans concertation scientifique.

Nous entendons les arguments politiques visant à contenter certains pêcheurs membres électeurs, et incitons au courage politique qui se fonde sur des valeurs de développement durable et de conservation du patrimoine et non sur la satisfaction de membres pêcheurs plus soucieux de rentabiliser leur carte que de **préserver un patrimoine qui concerne chaque citoyen.**

## IV. CONCLUSION

L'étude du Genesalm cartographie pour la première fois les souches de truites françaises. Ce qui se dégage de cette étude, c'est que **le repoissonnement a un vrai impact** sur la population sauvage locale : **1 poisson sur 10 analysé dans la station Bethuson (Jonte) n'appartient pas à la souche sauvage locale , et cette proportion atteint ¼ dans le Gard.**

Les conséquences à moyen et long terme sont encore méconnues faute de données sur la dynamique des populations : le principe de précaution impose donc de ne plus introduire d'individus appartenant à une autre souche que la souche sauvage locale, et dans la mesure du possible de limiter aux maximum la politique de repoissonnement afin de ne pas cumuler les risques (risque sanitaire même si les contrôles sont stricts, risque de modification de comportement lié à la domestication, impact de la pisciculture sur l'environnement (concentration des pathogènes, des antibiotiques, des déchets, etc)).

Il convient également de se rappeler que les poissons sauvages ne concernent pas seulement les pêcheurs, mais également tous les citoyens qui pour l'heure, accordent leur confiance aux AAPMA et aux fédérations de pêche pour gérer notre patrimoine aquatique. Il s'agit d'honorer cette confiance.